



PROJETS EUROPEENS DANS LES COLLEGES

Règlement du dispositif

Le Conseil Général de Haute-Loire apporte une aide aux projets européens dans les collèges du département.

Objectifs

L'objectif du dispositif est de **renforcer la conscience de la citoyenneté européenne chez les jeunes**, de **promouvoir la connaissance de l'Europe** et **l'apprentissage des langues**.

Pour ce faire, le Conseil Général de Haute-Loire s'attache à soutenir les projets pédagogiques qui :

- **mettent en contact** un établissement avec un ou plusieurs collèges de l'Union Européenne ou des pays candidats (Croatie, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Islande) ;
- **favorisent la mise en réseau** d'un ou plusieurs collèges de Haute-Loire ;
- **font la démonstration d'une forte implication des élèves** dans la préparation et la réalisation des projets ;
- **se déroulent sur une ou deux années scolaires.**

Bénéficiaires

Le dispositif est ouvert à **tous les collèges** du département (publics et privés).

Une **attention particulière est portée sur le degré de participation active des élèves** dans le cadre de ces actions.

Types de projets

Le Conseil Général souhaite soutenir les **projets mettant en contact un collège avec un ou plusieurs établissements de l'Union Européenne** et visant une réalisation commune.

La **dimension d'échange** est primordiale dans le cadre de ce dispositif.

Les établissements altiligériens et leurs partenaires travailleront sur un **thème commun**.

Le Conseil Général proposera chaque année, après avoir pris l'avis du comité de sélection, un thème fédérateur autour duquel les collèges pourront travailler (art et culture, patrimoine, environnement, citoyenneté, santé...)

La **valorisation des projets** prendra la forme d'une présentation devant les élèves des collèges participant au programme ainsi que devant les membres du comité de sélection. Cet exercice vise à faire partager aux jeunes issus de tout le territoire l'expérience et le résultat des projets d'échanges. **La présentation sera exclusivement assurée par les élèves.**

Cette valorisation pourra se faire par tout moyen, par exemple la création de sites web, CD, CD-ROM, expositions, films...

Précisions techniques relatives à la valorisation des projets :

Les projets qui seront valorisés au moyen de supports multimédias devront impérativement se conformer aux prescriptions suivantes afin de pouvoir être exploités :

DVD : aucune prescription particulière (format standard) ;

Films CD-ROM : formats avi, mpeg, mpeg2, divx, xvid ;

Supports informatiques : les documents réalisés sous PowerPoint, open office ou au format PDF peuvent être exploités.

Il est **impératif de respecter les précisions techniques** ci-dessus et de ne pas avoir recours à des formats spécifiques peu répandus.

Les établissements qui le souhaitent pourront avoir recours aux conseils du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP). Pour cela, il sera impératif de s'adresser au Centre d'information Europe Direct qui assurera l'interface avec le CDDP.

Thématique retenue pour l'année 2011/2012 :

« La famille en Europe, liens entre générations : similarités et différences »

Le comité de sélection portera une attention toute particulière aux projets intégrant une présentation des spécificités locales, nationales et européennes en termes de festivités et traditions.

Par ailleurs, les projets développés par les établissements partenaires pourront intégrer la présentation d'un autre pays membre de l'Union Européenne ou un pays candidat sans que ce dernier soit un partenaire à part entière du projet.

Composition du comité de sélection

- **La Présidente** de la commission « Education, culture, jeunesse et sports » du Conseil Général de Haute – Loire ou un autre membre de cette commission ;
- **Le Délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération** ;
- **L'Inspecteur académique** ou son représentant ;
- **Le Directeur** diocésain de l'enseignement catholique ou son représentant ;

- **La Directrice** de la Jeunesse, de la Culture et du Tourisme du Conseil Général de Haute – Loire ;
- **La Responsable** du Centre d'information Europe Direct Haute-Loire ;
- **Le Chef du Service** Education Jeunesse du Conseil Général de Haute-Loire.

Modalités et déroulement de l'action :

Début juillet : **envoi des thèmes** à l'ensemble des collèges de Haute-Loire.

21 octobre 2011 : **date limite de remise des dossiers de candidature.**

Fin novembre : **présentation des projets devant le comité de sélection. Il est vivement recommandé que la présentation soit assurée par les élèves.**

Décembre 2012 : **décision du montant de l'aide** et attribution d'un **acompte**.

Mars 2012 : **note d'étape / rencontre** en lien avec le Centre d'information Europe Direct afin de faire le point sur l'état d'avancement des projets, les difficultés rencontrées, les adaptations du projet par rapport au projet initial....

Mai 2012 : **valorisation et médiatisation des réalisations** au cours de la semaine de l'Europe.

Financement

Le comité de sélection sélectionnera **10 dossiers maximum** par année.

Le **montant de l'aide varie en fonction du projet et du budget**. Il est proposé par le comité de sélection et **plafonné à 1 500€ par projet**. Depuis l'année scolaire 2008-2009, le Conseil Général a modifié le dispositif en portant à **2 000 €** le plafond maximum d'aide pour les projets portés par **les réseaux de deux collèges** et à **2 500 €** le plafond maximum d'aide pour les projets portés par **les réseaux de trois collèges**.

Un acompte est attribué au démarrage du projet et le solde est versé en juin sur présentation des travaux de valorisation des projets.

De plus, les projets qui seront jugés innovants, originaux et qui respecteront la thématique feront l'objet d'une valorisation particulière par le Conseil Général.